

Tous coupables...et responsables !

Enoch O. Aboh, Université d'Amsterdam

En créolistique, on admet souvent (explicitement ou implicitement) que les langues créoles sont essentiellement l'œuvre des esclaves africains qui s'approprièrent tant bien que mal la langue du maître. Ainsi, certains puristes diraient que ces esclaves sont coupables et responsables d'avoir corrompu la langue du maître.

Ne nous attardons pas sur l'aspect idéologique et polémique de cette question déjà traitée par d'autres linguistes (p. ex. Mufwene 2001, DeGraff 2004). Plaçons-nous plutôt sur le terrain (socio-)linguistique. On pourrait justifier la quête de l'apprentissage de la langue du maître par les esclaves en proposant que leur survie en dépendait. Les esclaves venaient de diverses nations d'Afrique et parlaient des langues différentes. Ils ne pouvaient donc pas développer une *lingua franca* africaine, ce qui du reste n'était pas possible, vue l'interdiction des langues africaines dans les colonies. En conséquence, la survie dans la colonie passait nécessairement par l'apprentissage informel (c.-à-d. non institutionnalisé) de la langue du maître. Les langues créoles seraient donc nées par approximation successive des koinès parlées par les colons (Chaudenson 2003).

Cette approche de la créolisation pose des problèmes socio-historiques et théoriques. Sur le plan socio-historique, l'étude de la côte des esclaves et de la côte d'or montre que, dans cette région, les populations victimes de l'esclavage sont bien souvent les mêmes et parlent des langues typologiquement très proches (p. ex. Kwa, Bantu). En saramaka, par exemple, les apports linguistiques africains, proviennent essentiellement de ces deux familles typologiques. Par ailleurs, l'idée selon laquelle les esclaves parlaient des langues différentes et ne pouvaient communiquer que par le biais de la langue du maître ne tient pas compte du multilinguisme africain. Pourtant, l'organisation culturelle et socio-politique de la région ouest-africaine pré-coloniale suggère des contacts inter-ethniques constants qui impliquent le multilinguisme. Il n'est donc pas inconcevable que des groupes d'esclaves aient été composés d'individus pouvant communiquer dans leur langue, dans une langue seconde, ou dans une langue inter-ethnique. Ce dernier point nous amène à la question théorique.

Sur ce plan, à supposer que les esclaves étaient locuteurs de langues africaines aussi différentes les unes des autres, comme par exemple, le finlandais, le portugais, le roumain ou le bavarois (Chaudenson 2003 : 160), on s'attend à ce que les stratégies d'acquisition de la koinè coloniale ne soient pas strictement les mêmes à travers tous les systèmes linguistiques présents dans la colonie. Si l'on pense à la multiplicité et à la variabilité de ces stratégies à l'échelle de la population, on se demande comment les créoles ont pu naître d'un tel chaos. Par ailleurs, comment peut-on rendre compte du fait que souvent les créoles partagent des propriétés morphosyntaxiques à la fois avec les langues superstrat et les langues substrat?

Pour répondre à ces questions, je propose une théorie de la créolisation selon laquelle les créoles seraient nés par *hybridation* de la/des koinè/s des colons et de la/des langue/s inter-ethnique/s africaine/s des esclaves. Sur ce, il me paraît raisonnable d'affirmer que le colon comme l'esclave sont coupables et responsables de cette œuvre.